



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P177/23
Donnant Délégation de Fonctions et de Signature au 3^{ème} Adjoint,
Monsieur Thierry SEDNEFF
Modifie l'arrêté P230/20

LE MAIRE D'ORAISON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

Considérant que Monsieur Thierry SEDNEFF a été élu 3^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Thierry SEDNEFF, 3^{ème} Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 1^{ER} Novembre 2023, Monsieur Thierry SEDNEFF, 3^{ème} Adjoint, est délégué aux affaires relevant des domaines suivants :

- Urbanisme
- Logement
- Patrimoine
- Agriculture
- Anciens combattants

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Thierry SEDNEFF, 3^{ème} Adjoint, à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- Monsieur le Comptable de la collectivité,
- Notifié à l'intéressé.

Fait à ORAISON, le 25 Octobre 2023

Acte Notifié le : 27/10/23	Notification Le troisième Adjoint Thierry SEDNEFF
Acte Publié le : 31/10/23	
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire,

Benoît GAUVAN

